

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Gap, le 18 juillet 2017

BUREAU DE LA COMMUNICATION
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse Juillet 2017

Vigilance sur les bassins versants du Drac-Gapençais, Buëch-Méouge et de l'Eygues-Oule

Le comité départemental sur la sécheresse a été réuni sous la présidence du Directeur Départemental des Territoires le 11 juillet 2017. Au cours de cette réunion, un point exhaustif sur l'évolution de la ressource en eau a été réalisé en présence des différents partenaires concernés.

Après un hiver 2017 très sec sur la quasi-totalité du département, et un printemps normal, le mois de juin a été marqué par des pluies parfois très localisées et des chaleurs exceptionnelles. Le cumul des précipitations sur les 3 derniers mois (avril à juin) fait apparaître un déficit de 15 % à 22 % sur la basse vallée du Buëch et le Rosannais.

Bien que le déficit pluviométrique ne soit pas marqué sur un bassin versant en particulier, une forte baisse des débits est constatée sur les cours d'eau et les nappes des bassins versants du Drac et du Buëch, où les valeurs observées sont en dessous des niveaux moyens à la même époque. Ailleurs, les débits sont proches des normales de saison.

Les prévisions météo pour les 7 prochains jours indiquent un beau temps et des températures proches des normales de saison sans perturbation pluvieuse à court terme, risquant ainsi d'aggraver la situation de sécheresse.

Enfin, les bassins versants de l'Eygues-Oule et la Méouge sont en alerte sécheresse dans la Drôme, la cohérence amont-aval justifie également un classement en vigilance dans les Hautes-Alpes.

La baisse des débits des cours d'eau et les perspectives sèches des prochains jours justifient aujourd'hui de **placer les communes des bassins versants du Drac-Gapençais, du Buëch-Méouge et de l'Eygues-Oule en situation de vigilance**, en application du plan cadre sécheresse départemental approuvé le 4 juillet 2006.

L'état de vigilance n'impose pas de restriction d'usages de l'eau. Il est destiné à solliciter, dès à présent, de tous les utilisateurs (particuliers, entreprises, collectivités, agriculteurs...) un usage économe de l'eau.

Il invite également les responsables locaux à un suivi attentif de la ressource en eau et des prélèvements effectués afin de prévenir et d'anticiper d'éventuelles restrictions.

Pour toute information complémentaire sur la situation de sécheresse, vous pouvez consulter le portail des services de l'État dans les Hautes Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr